



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 29 MARS 2010 à 20 Heures**  
**Salle du Conseil Municipal**

### ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs, Marie-Thérèse ANDRE, Claire BAGUET, Dominique BERGONSO, Cécile BERNARD, Emmanuelle BOUCHY, Jean-Jacques CARRERE, Christophe DARGET-LACOSTE, Paul DRESIN, Albert DUBOIS, Guillaume FAUVET, Robert FONTAINE, Catherine GALLET, Daniel GODIER, Denis GOYET, Véronique HERBRETEAU, Chantal JASSERAND-BONNEAU, Alain JOSSERAND, Fabienne LE PAGE, Evelyne LONJEAN, Jacques NALLET, Catherine PARIS, Annie RETY, Alain ROUSSEAU.

### ETAIENT EXCUSES

Madame Marie-Françoise HEGOBURU (pouvoir donné à Guillaume FAUVET)  
Monsieur Bruno MARVIE (pouvoir donné à Véronique HERBRETEAU)  
Madame Estella NDUWIMANA Estella (pouvoir donné à Albert DUBOIS)

### ETAIT ABSENT

Monsieur Philippe MOREL

*Le Maire ouvre la séance en présentant les excuses de Mesdames Marie-Françoise HEGOBURU et Estella NDUWIMANA et Monsieur Bruno MARVIE.*

*Il soumet au Conseil municipal le projet d'ordre du jour complémentaire. :*

- Questions diverses : question écrite du groupe minoritaire relative à la grève du 23 mars 2010.
- Retrait du point n°6-5 relative à l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections, les agents ayant participé aux élections pouvant percevoir des heures supplémentaires.

### **Le Conseil Municipal :**

- **Accepte** l'ordre du jour complémentaire.

- Ajout : Question écrite du groupe minoritaire
- Retrait du point 6-5 – Attribution de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (I.F.C.E.).

- **Approuve** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal réuni le 5 mars 2010, après avoir entendu et accepté la remarque de Daniel GODIER relative à l'augmentation de la cotisation, et non du budget, de la Veyle Vivante ( page 4 du procès-verbal).

*Le Maire aborde la question de l'organisation du service minimum dans les écoles lors des dernières grèves, suite à la question écrite de la minorité. Il rappelle que la loi du 20 août 2008 prévoit que les*

communes assurent le service d'accueil si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25%.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Denis les Bourg a assuré, sur quatre grèves, trois fois l'accueil des enfants depuis début 2009. Pour organiser cet accueil, une lettre a été adressée aux parents, demandant, dans la mesure du possible, de garder leurs enfants. Sur ces trois grèves, les enseignants ont accepté une fois de se répartir les enfants des classes grévistes.

Pour la grève du 23 mars 2010, la commune n'a su que tardivement, le jeudi, le personnel en grève, enseignants et personnel d'entretien et ATSEM.

- **Au niveau des maternelles,**

**Au Village :**

Potentiellement 40 enfants pouvaient être présents (2 instituteurs grévistes sur 4), les 4 ATSEM étant en grève,

**Aux Vavres :**

Potentiellement 60 enfants (3 instituteurs grévistes sur 5 classes), 1 ATSEM en grève, 2 dans leur classe, 2 ATSEM pouvant être « réquisitionnées ».

Le Maire précise qu'il n'était pas envisageable d'assurer l'accueil d'autant que se posent avec plus d'acuité pour les maternelles :

- le problème de l'accueil des enfants qui peuvent n'avoir que trois ans, perturbés de ne pas trouver leur enseignante ou leur ATSEM dans leur classe,
- le contrôle des personnes habilitées à les récupérer, n'ayant aucun listing,
- la nécessité d'appliquer le cas échéant les protocoles médicaux.

- **Au niveau des primaires,**

En l'absence de personnel (personnel et enseignant TOUS grévistes), le Maire aurait pu être confronté à l'accueil potentiel de 174 enfants et n'a pas été en mesure de désigner suffisamment de personnel qualifié.

La position de ne pas accueillir les enfants s'explique par :

- les difficultés à trouver du personnel qualifié en nombre suffisant, à plus forte raison quand d'autres personnels territoriaux sont en grève.
- la méconnaissance des listes d'enfants et l'impossibilité de contrôler qui vient chercher les enfants,
- le souci de la responsabilité des encadrants, et de la sécurité des enfants, car, en cas d'incident ou accident sera inévitablement recherché le défaut d'encadrement et de qualification.

- **Entend l'intervention** de Madame Véronique HERBRETEAU laquelle précise que le service minimum avait déjà été assuré alors que tout le personnel communal faisait grève.

**Jacques NALLET remercie** les membres du Conseil Municipal d'être présents ce soir, un jour inhabituel pour la réunion du conseil municipal.

- **Prend connaissance**, sur présentation de Madame Marie-Thérèse ANDRE, du compte-rendu de la commission « Développement durable et actions environnementales » réunie le 15 mars 2010, laquelle précise que la Commission a rencontré Monsieur THEARD, Directeur de Carrefour Market qui demande un partenariat avec la commune au regard du développement durable. La participation de la commune à un projet de challenge auprès de différentes sociétés va être étudiée. Elle remercie les participants à l'occasion de la semaine de l'environnement, notamment à l'occasion des deux soirées des mercredi 24 et vendredi 26 mars.

- **Entend l'intervention de** Jacques NALLET qui met en avant cette bonne initiative, que les participants ont pu apprécier.

- **Entend l'intervention** de Cécile BERNARD laquelle ajoute que la conférence a été instructive et positive sur les enfants. Les enfants ont pu présenter les maquettes réalisées en lien avec Hélianthe et se sont appropriés le sujet. Il était également important de faire passer le message sur l'avancée de l'éco-quartier et sur le Plan Climat.

**Guillaume FAUVET** rejoint l'intervention de Cécile BERNARD sur la participation des enfants.

- **Prend connaissance**, sur présentation de Madame Catherine PARIS, du compte-rendu de la commission « Sport » réunie le 18 mars 2010, laquelle fait part de l'acquisition par la Gymnastique Volontaire de 24 ballons de diamètre 1 mètre, qui nécessite un aménagement du local pour les ranger. Les travaux seront réalisés à la rentrée de septembre 2010. S'agissant des bâtons, une solution est en cours de réflexion en lien avec le club Amitié Rencontre. Elle informe qu'une réunion aura lieu pour élaborer un planning prévisionnel d'occupation du gymnase pour l'année à venir. Enfin, le projet d'une nouvelle soirée « M.E.R.C.I. » est lancé.

Jacques NALLET rappelle l'importance de ce type de manifestation pour relancer le monde associatif et bénévole, mettre en avant les personnes qui s'investissent et travaillent dans l'ombre. Ces soirées ont également lieu à Bourg, Péronnas et Viriat et, sans copier, il est important de prendre des idées sur le sujet.

- **Prend connaissance**, sur présentation de Monsieur Albert DUBOIS, du compte-rendu de la commission « Coordination des Moyens Humains » réunie le 22 mars 2010. Une étude est en cours relative aux conditions d'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Par ailleurs, la prochaine Commission Paritaire du personnel abordera les documents relatifs à l'évaluation et aux fiches de poste. La commission a également pris connaissance du plan de formation 2010.

Il est proposé de délibérer pour adopter, comme chaque année, les taux revalorisés de prestations d'action sociale, conformément à la circulaire ministérielle du 3 février 2010.

- **Approuve à l'unanimité des membres présents** le projet de délibération relative à l'adoption des nouveaux taux revalorisés de prestations d'action sociale, conformément à la circulaire du 3 février 2010, et prévoyant une revalorisation systématique au regard des circulaires annuelles.

- **Entend** la présentation d'Albert DUBOIS relative au ménage du Pôle Socio-Culturel, bâtiment ouvrant au public le 3 mai 2010 et nécessitant la mise à disposition d'un agent de la commune pour quantifier le temps nécessaire.

- **Entend l'intervention** d'Annie RETY qui demande comment cette mise à disposition s'articule avec le versement de la prestation CAF. Albert DUBOIS répond que ce personnel sera valorisé au niveau de la commune.

Jacques NALLET ajoute que l'intérêt pour le personnel est de permettre un temps d'adaptation, permettant de dimensionner le poste.

Annie RETY précise que cette mise à disposition évite effectivement d'embaucher quelqu'un.

Albert DUBOIS confirme qu'à compter de 2011 une embauche sera à prévoir ou pas, selon l'organisation retenue. Jacques NALLET rappelle que 750 m<sup>2</sup> environ sont à entretenir.

- **Décide** à l'unanimité des membres présents la mise à disposition à titre gratuit d'un adjoint technique à temps non complet (50%) à compter de l'ouverture du Pôle jusqu'au 31 décembre 2010 et autorise le maire à signer la convention correspondante.

- **Note** l'arrivée à 20h40 de Robert FONTAINE.

*Albert DUBOIS* poursuit en présentant les réflexions de la commission au sujet de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

- **Décide à l'unanimité** de retenir l'opérateur CDC-FAST, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, homologué par le Ministère de l'Intérieur,

- **Autorise** le Maire à signer le contrat d'adhésion, ainsi que les éventuels avenants, avec cette société pour la mise à disposition d'un portail d'accès sécurisé via Internet comprenant : la licence d'accès, le forfait installation/formation, l'abonnement annuel, l'archivage des données, et les certificats électroniques garantissant la sécurité des procédures, d'autoriser le maire à signer la convention-type entre le préfet de l'Ain et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- **Autorise** le Maire à signer la convention-type avec la Préfecture de l'Ain pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- **Prend connaissance**, sur présentation de Monsieur Alain JOSSERAND, du compte-rendu de la commission « Aménagement du Territoire » réunie le 23 mars 2010.

- **Est informé** par Guillaume FAUVET que les premières esquisses du « Centre Village » ont été reçues. Elles portent sur trois points :

- la circulation et l'implantation du bâti : le Cabinet Strates a proposé de sauvegarder le bâti existant en le réhaussant. Le principe a été validé mais en retravaillant sur les couleurs et les façades. Un projet de bâtiment nouveau est lancé, dénommé « l'Erable », l'idée est de densifier en créant des logements. Plusieurs scénarii ont été proposés.

- le stationnement : Strates a proposé un stationnement semi-enterré de 40 places ainsi que 15 places supplémentaires près de la Mairie.

- la circulation et les espaces publics : l'idée est d'apaiser les circulations, en cassant la vitesse, par exemple avec des chicanes et/ou un sens unique. Une proposition est faite aussi pour donner un terrain à usage privatif devant les bâtiments anciens.

*Jacques NALLET* indique qu'une prochaine réunion aura lieu le 8 avril prochain et qu'aucune décision n'est encore prise.

*Alain JOSSERAND* présente le projet de boulo-drome communautaire et précise que le comité bouliste de l'Ain a été reçu. *Jacques NALLET* rappelle que c'est un projet de Bourg en Bresse Agglomération et que la commune de Saint-Denis les Bourg a été sollicitée, au même titre que Péronnas.

- **Entend la présentation** par Jacques NALLET du dossier du presbytère, qui rappelle que l'aménagement du presbytère, propriété communale, est en cours de réflexion depuis 12 ans. Le presbytère inclut le bâtiment lui-même, les jardins et toutes les annexes construites au fil des années et depuis les années 1930 par des bénévoles. Le bâtiment n'est plus aux normes.

Il ajoute qu'un bail est existant, actant la mise à disposition à l'Evêché du bâtiment et du terrain.

La commune avait proposé à l'Evêché de travailler avec Bourg Habitat, cette première hypothèse n'a pas été retenue par l'Evêché qui ne maîtrisait pas l'attribution du logement au prêtre. L'Evêché a ensuite proposé d'acquérir le bâtiment, la commune ayant refusé de se dessaisir du patrimoine communal.

Aujourd'hui, un consensus sur un découpage du patrimoine a été accepté par l'Evêché :

- Mise à disposition du presbytère et d'une partie du parc par bail emphytéotique, la réalisation des travaux relevant de l'Evêché.

- les constructions situées au Nord, dont les toilettes publiques, seraient enlevées par la commune et reconstruites, dans le cadre de l'aménagement du Village. Une salle communale de 100 m<sup>2</sup> pourrait trouver sa place, à destination de l'ensemble des associations communales.

- le parc quant à lui relèverait de la commune dans le cadre de l'aménagement de la Viole et du Centre village.

Ce consensus a fait l'objet d'un travail en groupe restreint et il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le principe.

**Annie RETY** indique qu'elle est satisfaite qu'une solution arrange les deux parties, qu'il est important que la paroisse ne soit pas dépossédée.

**Albert DUBOIS** rappelle le long travail depuis 12 ans, qu'il existe des traditions dans les communes et qu'il est important qu'elles se perpétuent. Il félicite les représentants.

**Jacques NALLET** propose d'acter la proposition, permettant de prendre les contacts nécessaires avec le géomètre pour définir les parcelles et le notaire pour définir les modalités juridiques.

- **Accepte à l'unanimité** la proposition d'aménagement du Presbytère et de ses annexes.

- **Alain JOSSERAND** poursuit le compte-rendu de la commission en évoquant les travaux en cours.

- **Valide** les documents d'urbanisme qui lui sont soumis, conformément aux remarques et réserves de la Commission.

- **Entend** la remarque de Cécile BERNARD, qui rappelle qu'il convient d'avertir les services de l'Agglo en ce qui concerne l'assainissement non collectif, puisqu'il faudra être en conformité d'ici 2013.

- **Alain JOSSERAND** présente les statistiques depuis 2002 en ce qui concerne les permis de construire, en vue de l'accession à la propriété ou du logement locatif, les déclarations préalables, et les déclarations d'intentions d'aliéner.

- **Prend connaissance**, sur présentation de Monsieur Robert FONTAINE, du compte-rendu de la commission « Enfance et vie scolaire » réunie le 23 mars 2010, qui laisse la parole à :

- **Marie-Thérèse ANDRE** pour le compte-rendu du Conseil d'école des Vavres qui expose le projet de fusion Lilas-Vavres et les autres projets de l'école et notamment la fête de l'école et le Carnaval.

- **Chantal JASSERAND-BONNEAU** pour le compte-rendu du Conseil d'école maternelle du Village qui précise que le projet de fusion des deux écoles a fait l'objet d'un long débat et aborde les différents projets en cours (calligraphie, carré d'eau, musée Chaintreuil)

- **Catherine GALLET** pour le compte-rendu du Conseil d'école élémentaire du Village qui indique que le projet de fusion a également été abordé. Elle transmet les remerciements à Alain JOSSERAND pour avoir associé en amont les personnels au dossier des bungalows.

**Robert FONTAINE** présente ensuite la Coopération Scolaire et le Syndicat des Collèges et précise que la participation des communes est en chute depuis deux ans.

**Catherine GALLET** évoque le projet pédibus et se réjouit des annotations positives et encourageantes des parents, très intéressés par le projet en cours de réflexion, trois circuits ayant été repérés. Elle informe également que le C.M.E, très enthousiaste, a rencontré Monsieur ZAGONEL et qu'une exposition d'une semaine est prévue dans les nouveaux locaux du Pôle Socio-Culturel.

- **Entend la présentation** par Robert FONTAINE du NOUVEAU POLE SCOLAIRE.

*Il rappelle les objectifs retenus pour la définition du projet, ses étapes jusqu'à ce jour où l'Avant Projet Définitif (A.P.D.) est présenté par projection. Il rappelle les principales évolutions souhaitées depuis la présentation de l'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) :*

- choix d'un bâtiment basse consommation avec certification*
- préparation des repas sur site*
- aménagement de la cour de l'école maternelle*
- quelques modifications programmatiques.*

*Les plans présentés intègrent ces modifications. Robert FONTAINE détaille la présentation du plan de masse, des plans du Rez-de-chaussée, du R+1 et R-1, ainsi que les coupes des différents bâtiments.*

*Sur le plan financier, la différence de coût est précisée lot par lot. Une rencontre a été sollicitée auprès de l'économiste Cosinus afin que la différence entre l'A.P.S. et l'A.P.D. soit expliquée dans le détail. En effet, si l'option « Bâtiment basse Consommation » engendre un surcoût de 59 000 euros, en revanche, il convient d'expliquer la différence de 141 000 euros HT. La commission « Enfance et vie scolaire » demande à ce qu'une économie de 150 000 euros soit trouvée.*

*Robert FONTAINE rappelle que le dossier de l'aménagement de la cour de l'école maternelle et l'équipement de la cuisine ne sont pas inclus dans ce marché. Le conseil municipal prend connaissance du devis complémentaire « cloisons » à 104 000 euros.*

*- **Entend l'intervention de Madame Annie RETY** laquelle pense que le travail sur ce dossier s'effectue dans la précipitation, qu'il aurait fallu plus de temps pour la réflexion. Elle demande quelle est l'incidence du vote de l'A.P.D. alors qu'il subsiste à son sens des incohérences dans le projet. **Véronique HERBRETEAU** ajoute qu'il manque des éléments de coûts.*

*- **Robert FONTAINE** lui répond qu'il s'agit d'élément d'affinement.*

*- **Jacques NALLET** précise qu'il s'agit de valider l'architecture globale du projet et que des marges de manœuvre existent encore : la rencontre avec l'économiste permettra de baisser les coûts avant le lancement des appels d'offres. Il va d'ailleurs proposer de prendre deux délibérations pour poursuivre le dossier.*

***Annie RETY** s'interroge sur le coût de la cuisine et notamment les 104 000 euros de cloisons. L'aménagement de la cuisine mérite réflexion à la lumière des éléments financiers produits par revenir au réchauffement des repas.*

***Catherine GALLET** intervient en précisant que Pyramide a toujours fait une cuisine traditionnelle, le choix s'est porté pour continuer en ce sens, c'est un choix politique car il est certain que le coût est plus élevé.*

***Cécile BERNARD** ajoute qu'il est possible de revoir les coûts. Les cloisons suspendues ne sont peut-être pas utiles.*

***Robert FONTAINE** précise qu'il a été acté que la cuisine est un lieu de préparation et non de réchauffement d'où l'appel à un bureau d'études pour aménager l'espace.*

***Jacques NALLET** précise qu'il n'est pas possible de revenir sur la conception de la cuisine, qu'il faut avancer sur le dossier, que les cloisons seront à revoir dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises. Il rappelle que l'A.P.D. inclut par ailleurs toutes les prestations supplémentaires demandées à l'A.P.S. (portail coulissant, remise à niveau BBC des trois classes existantes,...) pour un total de 116 000 euros.*

***Jacques NALLET** propose l'adoption de plusieurs délibérations.*

### **Le conseil municipal :**

- **Valide à l'unanimité** l'«*Avant Projet Définitif*»
- **Autorise** le maire à engager des négociations avec le maître d'œuvre en vue d'un gain financier
- **Décide** de ne pas poursuivre la tranche conditionnelle
- **Décide** que la dévolution des travaux aura lieu par voie d'appel d'offres ouvert
- **Sollicite** les subventions de la part du Département, de la Région, de l'Etat, de l'ADEME, de l'Union Européenne, ainsi que de tout autre organisme pouvant subventionner la construction d'un nouveau groupe scolaire BBC.

- **Prend connaissance**, sur présentation de Monsieur Albert DUBOIS, du point n° 6-1 sur les avenants lot par lot du marché relatif au pôle socio-culturel. Cinq avenants sont soumis au Conseil Municipal. La commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 29 mars 2010, a émis un avis favorable aux deux avenants supérieurs à 5% au montant du marché, à savoir :

**Lot n°9 – Menuiseries intérieures bois – Entreprise Patrick BOULLY** ⇒ + 17 408 euros H.T.

L'avenant n° 2 proposé vise à la prise en compte par le maître d'ouvrage de :

- la modification du placard de l'ADMR
- la fourniture et la pose de stores d'occultation dans la ferme Robin
- la fourniture et la pose de volets coulissants sur la zone d'accueil
- la mise en place de film opale sur vitrage recevant meuble
- la mise en place d'une signalétique complémentaire laine de bois et chanvre
- la mise en place de baguette d'angle verticale et horizontale
- la mise en place d'une tablette en bois dur feuilluré en pied du mur rideau

Pour un surcoût total de 13 103 euros hors taxe, ce qui représente 10.86 % du marché initial de 120 608.58 euros hors taxes, soit un marché porté à 133 711.58 euros hors taxe.

**Lot n°11 – Plafonds suspendus – Entreprise Leureau Isolation** ⇒ - 4 650 euros H.T.

L'avenant n°1 proposé vise à l'optimisation par le maître d'ouvrage du traitement acoustique (bureaux du RDC et hall d'entrée du bâtiment neuf) pour une moins-value de 4 650 euros hors taxe. Cette moins-value représente 10.22 % du marché initial de 45 493.15 euros hors taxes, soit un marché porté à 40 843.15 euros hors taxe.

Le Conseil Municipal doit aussi se prononcer sur les trois avenants inférieurs à 5% :

**Lot n° 7 Métallerie- Structures métalliques SMA** ⇒ + 2 257.60 euros H.T.

L'avenant n° 2 proposé vise à la prise en compte par le maître d'ouvrage de :

La mise en place de 2 mains courantes sur l'escalier extérieur

La mise en place d'un ensemble de support de noue en périphérie de la liaison ferme-bâtiment

Cette plus-value représente un surcoût total de 3217.60 euros HT, ce qui représente 3.07 % du marché initial de 104 904.67 euros HT, soit un marché porté à 108 122.27 euros HT.

**Lot n° 10 Plâtrerie Peinture BONGLET SA** ⇒ + 3080.00 euros H.T.

L'avenant n° 2 proposé vise à la prise en compte par le maître d'ouvrage d'un doublage complémentaire CF IH contre parois en façade des locaux dits à risque.

Cette plus-value porte le marché initial à 127 962.14 euros HT., soit - 2.05%.

**Lot n° 18 Abords - espaces verts- clôtures Espaces verts de l'Ain** ⇒ 0 euros H.T.

L'avenant n° 1 proposé vise à la prise en compte par le maître d'ouvrage des modifications sollicitées par la commune, sans que le prix ne varie.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour adopter ces avenants et autoriser le Maire à les signer.

- **Accepte à l'unanimité**, conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 29 mars 2010, les avenants de travaux du Pôle Socio Culturel, supérieurs à 5 % du marché initial pour les lots :

**Lot n°9 – Menuiseries intérieures bois – Entreprise Patrick BOULLY** ⇒ + 17 408 euros H.T.  
**Lot n°11 – Plafonds suspendus – Entreprise Leureau Isolation** ⇒ - 4 650 euros H.T.

*Et autorise le Maire à les signer.*

*- Accepte à l'unanimité les avenants en plus-value ou en moins-value, inférieurs à 5 % du montant initial pour les lots :*

**Lot n° 7 Métallerie- Structures métalliques SMA** ⇒ + 2 257.60 euros H.T.  
**Lot n° 10 Plâtrerie Peinture BONGLET SA** ⇒ + 3080.00 euros H.T.  
**Lot n° 18 Abords - espaces verts- clôtures Espaces verts de l'Ain** ⇒ 0 euros H.T.

*Et autorise le Maire à les signer*

*Jacques NALLET présente ensuite le point n° 6-2 relatif à la réhabilitation des réseaux de la Chambière. Ce dossier a déjà été évoqué en Conseil Municipal et aujourd'hui le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser le Maire à signer la convention précisant en annexe le coût de l'opération revenant à la commune, soit 17 705 euros.*

*- Prend connaissance du projet de convention entre la commune de Viriat et la commune de Saint-Denis les Bourg.*

*- Approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise le maire à signer cette convention.*

*Le point n° 6-3 est ensuite abordé par Jacques NALLET relatif à la demande de garantie financière de BOURG HABITAT en vue de la construction de la maison relais Tremplin. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt pour deux prêts d'un montant de 1 233 000 euros (PLAI construction) sur 40 ans et de 449 000 euros (PLAI foncier) sur 50 ans.*

*- Approuve à l'unanimité la décision de garantir les emprunts de BOURG HABITAT en vue de la construction de la maison relais Tremplin.*

*Jacques NALLET demande ensuite à Daniel GODIER de présenter le point n° 6-4 relatif au Syndicat Veyle Vivante. Il expose le souhait de la commune de Saint-André de Bagé de se retirer du Syndicat Veyle Vivante puisqu'elle n'est plus concernée par les actions du syndicat et il revient à chaque commune membre de cette intercommunalité de délibérer sur ce retrait, le syndicat ayant délibéré favorablement sur ce retrait.*

*- Approuve à l'unanimité le retrait de la commune de Saint-André de Bagé.*

*Paul DRESIN ajoute qu'il est dommage que ce retrait laisse un trou au centre de l'intercommunalité.*

*Monsieur Alain JOSSERAND expose ensuite le compte-rendu de l'Assemblée générale du Comité de Jumelage Saint-Denis-REDEA et rappelle qu'en 2011 sera fêté le 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.*

*-Arrête comme suit le programme des rencontres et réunions :*

DATE	HEURE	LIEU	OBJET
------	-------	------	-------

30/03/2010	18 H 00		Conseil d'Administration du Collège
01/04/2010	18 H 00	Mairie	Aménagement du Territoire – Centre Village
06/04/2010	18 H 30		Développement Durable
07/04/2010	20 H 30		Projet Educatif Local
08/04/2010	9 H 00	Mairie	Aménagement du Territoire – Centre Village avec STRATES
08/04/2010	14 H 00		Pôle Scolaire – Rencontre avec INGECOR
08/04/2010	18 H 30		Commission Sport
12/04/2010	19 H 00		Commission Communication
19/04/2010			Conseil d'Agglomération (Lent)
21/04/2010	19 H 30		Commission Culture
25/04/2010	18 H 15		Commission Paritaire du Personnel
27/04/2010	18 H 30		Commission Sport
28/04/2010	20 H 00		C.C.A.S.
03/05/2010	18 H 15		Commission Moyens Humains
03/05/2010	19 H 00		Commission Communication
04/05/2010	18 H 00		Commission Aménagement du Territoire
11/05/2010	18 H 30		Commission Développement Durable

*Séance levée à 23 Heures 40*

*Le Maire,*

***Jacques NALLET***